



## **Tribune février/mars 2022**

### **Vers plus de travail et de transparence ?**

Le conseil d'état, dans son arrêté du 15 décembre 2021, est revenu sur le jugement du tribunal administratif qui annulait les élections municipales de 2020. Ce n'est pas sans regret que nous avons appris cette décision, qui confirme néanmoins notre position au sein du conseil municipal : élus d'opposition mais élus sans réserve ! C'est pourquoi nous entendons poursuivre sans relâche le travail engagé depuis 2 ans. Nous proposerons des initiatives en votre faveur, en espérant qu'elles ne soient pas invariablement rejetées ; nous mènerons notre rôle de contrôle de l'action de l'exécutif local, même s'il est régulièrement empêché par le manque de transparence de cette majorité qui nous refuse l'accès aux documents administratifs. Espérons que cet arrêt réveille les élus de la majorité qui n'ont pas encore déserté la table du conseil et qu'aucune commission de travail ne soit annulée faute de sujets à débattre comme c'est le cas depuis juin 2021.

**Groupe "Vauréal 2020, avec vous"**